

Compte rendu réunion Master, MESR, 14 février 2011,

Cette réunion avait pour objectif de revoir deux textes proposés et travaillés par le CEEIADE et la collégiale des conseillers scientifiques en lien avec la CFAR, à savoir : La gouvernance des écoles d'infirmiers anesthésistes et l'organisation et contenus des savoirs.

L'adossement de notre diplôme d'état d'infirmier anesthésiste au grade de master implique l'entrée des Universités, par l'intermédiaire de son Président, dans la gouvernance des écoles.

Nous comprenons très vite la difficulté de créer la synergie entre le ministère de la santé validant le diplôme d'état et, l'université délivrant le grade master. D'un côté la Santé qui ne veut pas voir lui échapper la tutelle, par l'intermédiaire des ARS ; de l'autre l'Enseignement Supérieur et le Collège des Présidents d'Universités qui revendiquent la qualité et la validation du grade master.

De là, l'allongement nécessaire des discussions sur la composition et l'attribution de la présidence des jurys, des commissions, des conseils... Le ministère de la santé propose une refonte des textes en tenant compte des appréciations et des modifications demandées par les Universités, en respectant la place que doit garder les ARS. Ce que semble oublier le MESR est que nous pouvons nous passer du grade master pour exercer, mais pas de notre diplôme d'état. Nous ne ferons pas l'impasse sur la qualité et la valeur professionnelle qui nous sont reconnues ! En ce sens nous ne pouvons que valider la prise de position du ministère de la santé. Nous sommes attachés à la formation dispensée dans nos écoles d'IADE et à son autonomie qui ont fait leurs preuves.

Le Collège des Président d'Universités rappelle le principe de Co-construction du projet pédagogique entre le directeur de l'école et le PUPH d'anesthésie délégué par le président de l'université qui in fine délivrera le grade de master. Nous voyons donc que la gouvernance des écoles semble faire part égale entre les directeurs d'école issus de la filière IADE, le directeur scientifique, PUPH d'anesthésie et la Présidence de l'université de rattachement. A noter le maintien de la présence de formateur cadre IADE dans le processus de formation. Ces formateurs en place ne se verront pas obliger de retourner à l'université pour obtenir le grade de master.

Ce grade universitaire permettra des passerelles sortantes vers d'autres titres universitaires, obligeant la mise en place de passerelles entrantes. Nous avons alors rappelé le caractère professionnalisant de notre formation qui nécessite une expérience professionnelle. Elle reste d'ailleurs demandée, un IDE/licence ne pourra pas entrer directement en formation IADE/master. Le MESR tient à voir ouvrir vers d'autres diplômes en santé le Master/IADE, comme il est le cas actuellement pour les Sages femmes. Nous avons convenu que ces passerelles ne pourront être définies que lorsque l'ensemble des professions de santé verra la ré-ingénierie de leur diplôme achevée. Nous resterons hyper vigilants sur l'organisation de cette ouverture.

Les discussions autour de la gouvernance n'ont pas permis de valider le référentiel de formation. Même si le représentant du MESR reconnaît une avancée des travaux, il exprime l'ajustement nécessaire de certains points. Les représentantes du CEEIADE lui demandent d'apporter des modifications qui permettront de voir avancer ce dossier.

Prochaine réunion le 22 mars. D'ici là, le travail continu... Et nous pensons au "stock".